



**AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE**  
**EN VUE DE L'ATTRIBUTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU**  
**DOMAINE PUBLIC**

**1 - PERSONNE PUBLIQUE**

Commune de Saint-Paul

*Direction de la Valorisation Economique et Touristique – Service Gestion du Domaine Public et Réglementation*

Place du Général de Gaulle

CS 51015

97864 Saint-Paul Cedex

Les dossiers sont à retirer auprès de : Mme ELISABETH Sabine / M. AURE Régis

Tél : 0262 45 90 69

Courriels : [sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr](mailto:sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr)

[regis.aure@mairie-saintpaul.fr](mailto:regis.aure@mairie-saintpaul.fr)

**Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la Ville.**

**Toute question concernant la consultation est à adresser à ces coordonnées.**

**2 - OBJET DE LA CONSULTATION**

Appel à concurrence en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation du Domaine Public pour diverses activités économiques par Bassin de vie, conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la Propriété des Personnes Publiques :

**BASSIN DE VIE N° 1 (Saint-Paul centre)**

**3 autorisations** d'occupation du domaine public pour les activités suivantes :

- Vente de barbe à papa : 1 AOT
- Vente de fruits de saison, de fruits coupés en gobelet, de boissons fraîches à base de fruits, de gâteaux de fruits de saisons : 1 AOT
- Vente de fruits de saison, de fruits coupés en gobelet, de boissons fraîches à base de fruits, de gâteaux de fruits de saisons : 1 AOT

## **BASSIN DE VIE N° 3 (PLATEAU CAILLOU)**

**1 autorisation** d'occupation du domaine public pour les activités suivantes :

- Vente de samoussas, de bonbon piments, de poulets grillés... : 1 AOT

## **BASSIN DE VIE N° 6 (Le Guillaume)**

**1 autorisation** d'occupation du domaine public pour les activités suivantes :

- Vente de repas et de sandwichs : 1 AOT

## **3 - PRISE D'EFFET ET DURÉE DE L'AOT**

- Prise d'effet à compter de la date de signature de l'arrêté pour se terminer le 31 décembre 2026 (cf au document intitulé « descriptif des emplacements »).

## **4 - CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES**

1. Valeur technique : (*prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation*) : 40 %
2. Qualité du projet : *qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel* : 40%
3. Proposition financière du candidat (*le seuil est fixé à l'annexe « Descriptif des emplacements »*) : 20%.

## **5 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES**

Le dossier **complet** devra être remis avant **le 16 décembre 2025 à 12h00**.

Tout dossier déposé postérieurement à cette date **ne sera pas accepté**.